

Groupe IRD SA

Rapport de l'organisme de vérification **Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Groupe IRD et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société Groupe IRD.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 5 avril 2018 et le 16 avril 2018 pour une durée d'environ 5 jours/ hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...) ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 18 avril 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "ILH", positioned above the printed name.

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

9 - RAPPORT RSE SUR EXERCICE 2017

NOTE METHODOLOGIQUE DE REPORTING DES INFORMATIONS RSE

La démarche de reporting RSE du Groupe IRD se base sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105-2 du Code de commerce et se réfère au Guide méthodologique RSE de mai 2012 du MEDEF. Cette méthodologie de reporting a été appliquée tant sur les données sociales qu'environnementales.

a) Période de reporting

Les informations collectées couvrent la période du 1er janvier de l'année 2017 au 31 décembre de l'année 2017, sans distinction entre les différentes informations. La remontée de ces informations s'effectue à une fréquence annuelle.

b) Périmètre

Le périmètre de reporting RSE a pour objectif d'être représentatif des activités de la Société. Le périmètre ne comprend que les sociétés consolidées dans les états financiers selon la méthode de l'intégration globale (articles L.233-1 et L.233-3 du Code de commerce), ainsi les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont par conséquent exclues du périmètre.

c) Indicateurs de performance

En raison de l'application récente des obligations réglementaires, le Groupe n'a pas encore mis en place une collecte d'indicateurs représentatifs des impacts environnementaux liés à son activité et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

d) Consolidation et contrôle interne

Les données quantitatives sont collectées par la Direction Financière. Les informations qualitatives sont collectées de manière centralisée par la Direction Financière et la Direction Juridique. Les données sont contrôlées et validées par la Direction générale.

e) Contrôles externes

En application des obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, GROUPE IRD a mandaté la société FINEXFI, accrédité COFRAC sous le numéro 3-1081, à l'effet de rédiger un rapport comportant une attestation relative à l'établissement des informations devant figurer dans le rapport de gestion et un avis motivé sur la sincérité des informations publiées.

f) Spécificités méthodologiques

Plusieurs indicateurs environnementaux ont été calculés par le biais d'estimations, en tenant compte des effectifs du Groupe et de consommations moyennes issus de sources reconnues :

- La consommation d'eau reportée correspond aux consommations des salariés ainsi qu'à l'usage pour les besoins d'hygiène et de propreté des établissements. La consommation d'eau a été estimée sur la base des relevés de consommation de l'ensemble du campus d'Entreprises et Cités à MARCQ EN BAROEUL sur lesquels nous avons appliqué un pro rata d'effectif du groupe IRD / EFFECTIF GLOBAL DU CAMPUS.
- La consommation de papier a été calculée sur la base des consommations enregistrées par notre collecteur de papier (société ELISE) pour l'ensemble du campus d'Entreprises et Cités à MARCQ EN BAROEUL sur lesquels nous avons appliqué un pro rata d'effectif du groupe IRD / EFFECTIF GLOBAL DU CAMPUS.
- La consommation d'électricité a été estimée sur la base de consommation de l'ensemble du campus d'Entreprises et Cités à MARCQ EN BAROEUL sur lesquels nous avons appliqué un pro rata d'effectif du groupe IRD / EFFECTIF GLOBAL DU CAMPUS.
- Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base des consommations d'électricité et du facteur d'émission proposé par le site « Bilans GES » de l'ADEME de 0,082 KgCO2 équivalent Carbone par kWh.

IMPACT SOCIAL - DONNEES SOCIALES – RSE

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la société I.R.D. NORD PAS-DE-CALAIS était de 22 salariés (20 salariés au 31 décembre 2016) réparti comme suit :

Répartition des salariés de l'IRD NORD PAS DE CALAIS par catégories socioprofessionnelles	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6	4	10
Employés	1	11	11
Total	7	15	22

L'ensemble du personnel est en contrat à durée indéterminée, à l'exception d'une personne en Contrat à Durée Déterminée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Une collaboratrice est en contrat à temps partiel.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 2 collaborateurs ont été recrutés au sein de la société I.R.D. en contrat à durée indéterminée.

Concernant les départs de l'entreprise : 1 départ est consécutif à une mutation dans le réseau Entreprise & Cités.

Il est à noter qu'au sein du groupe sont intervenus, en complément de ces chiffres : 3 embauches en contrat à durée indéterminée, 3 embauches en contrat à durée déterminée (contrats de professionnalisation et apprentissage), et concernant les départs, sont intervenus 1 démission et 3 ruptures conventionnelles.

La société IRD NORD PAS DE CALAIS n'a pas été confrontée à de véritables problèmes d'absentéisme au cours de l'année 2017. On note cependant une augmentation sensible du nombre de jours d'absence pour maladie à 194 jours (hors maternité), dû à l'immobilisation de l'une de nos salariées suite à un accident de voiture. L'absentéisme total

représente de ce fait 3,61% (2.04% en 2016) du temps de travail total. Au niveau du Groupe, le taux d'absentéisme est de 2.80% du temps de travail total soit 371,5 jours d'absence pour maladie en 2017.

Au niveau de la société IRD NORD PAS DE CALAIS, les charges de personnel de l'exercice 2017 se sont élevées à 1 896 k€ (contre 1 630 k€ en 2016), dont 1 277 k€ au titre des rémunérations brutes (contre 1 082 k€ en 2016) et 619 k€ au titre des charges sociales (contre 548 k€ en 2016).

Au niveau du Groupe, les charges de personnel de l'exercice 2017 se sont élevées à 4 929 k€ (contre 4 574 k€ en 2016), dont 3 289 k€ au titre des rémunérations brutes (contre 3 086 k€ en 2016) et 1 640 k€ au titre des charges sociales (contre 1 488 k€ en 2016).

L'effectif salarié du Groupe selon le périmètre de consolidation s'établit désormais à 55 personnes réparties comme suit :

Répartition du nombre de salarié par activité	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Pôle Immobilier	12	10	11	12
Pole Capital Investissement	15	14	14	14
Pole Inter médiation	6	6	5	4
Pole Conseil	0	0	15	20
Activités transversales (Direction Générale, Direction Financière, Direction Juridique, Communication, Ressources Humaines)	22	20	20	19
Total	55	50	65	69

Répartition du nombre de salariés du Groupe par catégories socioprofessionnelles	Hommes	Femmes	Total
Cadres	47 %	15 %	62 %
Employés	5 %	33 %	38 %
Total	54 %	46 %	100 %

L'ensemble des collaborateurs sont réunis sur le site de Marcq-en-Barœul depuis le mois de février 2015.

L'âge moyen des collaborateurs est de 42 ans, pour une ancienneté moyenne de 9.35 ans. Les salariés de plus de 50 ans représentent 23.63 % de l'effectif.

Les élections des délégués du personnel ont été organisées en décembre 2015 et se sont soldées par un PV de carence, en l'absence de candidat.

L'accord d'intéressement mis en place dans l'entreprise en 2005 avait été reconduit pour les années 2014, 2015 et 2016 et a pris fin au 31 décembre 2016. L'accord d'intéressement n'a pas été renouvelé pour l'instant suite à des modifications importantes sur le plan organisationnel et juridique.

Pour mémoire :

L'ensemble des salariés du Groupe est régi par les mêmes textes et conventions, en ce qui concerne les embauches, offres d'emploi, sanctions disciplinaires ou licenciements. Par ailleurs, les salariés bénéficient de régimes de prévoyance et de complémentaire santé, quel que soit leur statut.

Un entretien annuel est organisé chaque fin d'année pour l'ensemble des collaborateurs. A cette occasion, le bilan de l'activité est réalisé.

L'entretien professionnel a été mis en place, conformément à la loi du 7 mars 2014 sur la formation professionnelle. Les entretiens professionnels ont été déployés pour l'ensemble des collaborateurs début 2016. Il est organisé tous les 2 ans, ou au retour d'absence. Les besoins de formation sont évoqués lors de l'entretien professionnel, quand il se tient, à défaut, à l'occasion de l'entretien annuel.

Les salariés sont sensibilisés dans le cadre de la formation professionnelle continue aux régimes existants (au Compte Personnel de Formation – CPF, au CIF).

Bilan de la formation	2017	2016
IRD NORD PAS DE CALAIS		
Nombre de salariés formés dans l'année	6/22 soit 27%	12/20 soit 60%
Nombre d'heures de formation	126h	270h
Budget formation	9 540€	11 825€
Groupe		
Nombre de salariés formés dans l'année	18/55 soit 33%	25/50 soit 50%
Nombre d'heures de formation	225h	634h
Budget formation	15 113€	25 184€

Après une année 2016 axée sur de gros projets transverses qui se sont traduits par une forte hausse de nos actions de formation pour accompagner la mise en œuvre de ces projets, l'année 2017 revient à un niveau plus habituel pour nos structures.

La société n'a pas engagé à ce jour de mesures spécifiques concernant l'intégration de travailleurs handicapés, la lutte contre les discriminations ou l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cependant la société a mis en place différentes actions afin d'augmenter la qualité de vie de ses salariés : conciergerie d'entreprise, réservation de berceaux au sein de crèches interentreprises, notamment.

Les séances de sport bihebdomadaires organisées sur le lieu de travail mises en place en 2016, se poursuivent et leur succès va grandissant.

Les conditions de santé et de sécurité au travail font l'objet d'une étude actualisée annuellement dans le document unique de gestion des risques.

Aucun accord spécifique en matière de santé et sécurité au travail n'a été signé.

L'entreprise met en place annuellement une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière.

Des salariés ont également bénéficié de formations aux règles de sécurité, notamment en cas d'incendie, conformément à la réglementation.

Aucun accident de travail, ni de maladie professionnelle, n'ont été déclarés en 2017.

L'activité de l'IRD NORD PAS DE CALAIS se limitant au territoire de la Communauté Européenne, cela implique notamment le respect des stipulations en matière de liberté d'association et du droit de négociation collective, d'absence de discriminations en matière d'emploi et de profession, d'absence de travail forcé ou obligatoire et de travail des enfants.

DONNEES ENVIRONNEMENTALES – RSE

Informations environnementales		2016	2017
Politique générale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement du groupe IRD s'illustrent essentiellement au sein des activités immobilières du groupe. Les filiales BATIXIS ou AVENIR & TERRITOIRES investissent principalement dans les projets immobiliers à forte valeur environnementale Exemples : EURALLIANCE, RT2000 – DPE B-C siège social de VILOGIA RT2005 – DPE B (passage de D à B réalisé grâce à 650k€ d'investissement) siège social de SPIE : construction lancée en 2013 RT 2012, réceptionné le 9/05/2014 siège social d'EIFFAGE : construction lancée en 2013 BBC RT 2005, réceptionné le 9/10/2014 TOUR EURAVENIR : BBC RT 2005 Bâtiment WAP, certifié BATIMENT A ENERVIE POSITIVE (CERTIFICATION EN COURS), livré le 30/10/2017 Au-delà de la norme en vigueur (RT2012) nous nous attachons à faire l'évaluation des critères environnementaux de nos immeubles dès le stade la conception, sans pour autant passer au stade de la certification, ainsi, les consignes sont données à nos architectes de suivre au maximum les 14 CIBLES HQE Ces cibles sont en effet des gages de réussites de nos opérations immobilières et augmentent l'attractivité de nos bâtiments, dont les qualités sont unanimement reconnues par nos pairs.	
		Siège social régional de KPMG : construction lancée en juin 2016 en RT 2012 Livré le 03/04/2017	
		Signature d'un BAIL et d'un CPI pour la construction du futur siège social de MOVITEX – RT2012 - TERESEO Livré le 15/12/2017	
		Signature d'un BAIL et d'un CPI pour la construction du futur siège social de KILOUTOU – RT2012 - TERESEO Livré le 18/09/2017	
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Sensibilisation sur les niveaux de l'éclairage des bureaux, interdiction des lampes halogène ou des cafetières dans les bureaux par exemple	
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	L'activité du groupe IRD, dite "tertiaire" n'entraîne pas de risque environnemental ou de pollutions majeures. Sur le thème "trajet domicile-travail" des salariés, impactant l'environnement, le groupe IRD a remporté le challenge interentreprises du parc de la Haute Borne en 2010 (quand nous étions à la Haute Borne) Lancement de la démarche RSE sur le campus Entreprises & Cités (propriété d'IRD) en 2015	

	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est nul.
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Le groupe IRD ayant une activité de conseil, de gestion immobilière et de capital investissement, son activité n'a pas d'impact sur l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. Les entreprises intervenant dans le cadre des projets d'investissements immobiliers gérés par le groupe sont tenues de respecter la réglementation en matière de rejets dans l'air, l'eau et le sol.
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Le Groupe IRD n'a pas d'activité impliquant une action dans ce domaine
	Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets	un tri sélectif des déchets est mis en œuvre (papiers / plastics / matériel informatique) dans la cadre de partenariat avec la société ELISE et dans le respect des règles de tri communautaire LMCU
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Les entreprises intervenant dans le cadre des projets d'investissements immobiliers gérés par le groupe sont tenues d'éviter toute nuisance à l'égard du voisinage et des tiers (émission de poussières, de fumées, de gaz d'échappement, d'odeurs, production de vibrations, de bruits, passages répétés d'engins ou de matériels). Elles respectent les dispositions légales en matière de recyclage et traitement des déchets.
Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Le groupe n'a pas engagé de collecte des consommations d'eau au niveau de son siège. En raison d'une utilisation d'eau uniquement sanitaire, il n'existe pas de contraintes locales en matière d'approvisionnement. La consommation d'eau estimée pour l'exercice 2017 pour l'ensemble du Groupe s'élève à 492 m ³ Suivi des consommations par bâtimen et mise en œuvre de réducteurs de débit sur la Cité Des Echanges
	La consommation de matières premières les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Le tri sélectif des déchets est mis en œuvre (papiers / plastics / matériel informatique) dans la cadre de partenariat avec la société ELISE nous permet d'estimer la consommation de papier estimée pour l'exercice 2017 pour l'ensemble du Groupe s'élève à 3 372 kg.
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Le groupe n'a pas engagé de collecte des consommations d'énergie au niveau de son siège. La consommation d'électricité estimée pour l'exercice 2017 pour l'ensemble du groupe s'élève à 151 942 kWh Les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement du groupe s'illustrent essentiellement au sein des activités immobilières. Les investissements sont principalement réalisés dans les projets à forte valeur environnementale. Plusieurs projets immobiliers ont recours à des équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable : pompes à chaleur installée dans les projets EES, Cité Haute Borne, Ephimmo, Euralliance, Tour Euravenir, Marquette, Avelin, système de chauffage au niveau de l'immeuble Norpac.

		Cf 1er paragraphe
	L'utilisation des sols	Dans les projets d'aménagement de parcs d'activité de la Croisette, d'Herlies ou de la Pilaterie, réalisation d'études d'impacts, de diagnostics loi sur l'eau, et réalisation de l'ensemble des analyses nécessaires à la bonne prise en compte des paramètres environnementaux dans la réalisation des projets.
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	Le groupe n'ayant pas engagé de collecte des consommations d'énergie, il n'a pas calculé les émissions de gaz à effet de serre associées. Cependant, les émissions de CO ₂ pour l'exercice 2017 pour l'ensemble du Groupe, calculées sur la base de l'estimation des consommations d'électricité, s'élèvent 12.46 Téqu CO2 (rejet de gaz à effet de serre). Une politique RSE a été mise en œuvre sur le campus d'entreprises et cités en 2015, une enquête sur le co-voiturage a été menée et a permis la mise en place sur le portail intranet (campus 2.0) d'une application de co-voiturage
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	En raison de son activité de services et de la localisation dans le Nord de la France de l'ensemble des projets gérés ou financés par le groupe, aucun risque associé au changement climatique n'a été identifié.
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Le Groupe procède à un entretien différencié des espaces verts dans ses parcs d'activité, mise en œuvre de flore indigène dans les projets d'espaces verts. Des ruches sont installées sur le campus d'Entreprises et Cités.

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		2016	2017
Impact territorial, économique et social		10 opérations de transmission d'entreprises 210 emplois et 33 M€ de CAHT pérennisés	5 opérations de transmission d'entreprises 176 emplois et 24 M€ de CAHT pérennisés

	Sur les populations riveraines ou locales	Ancré dans le développement de l'économie de son territoire, Le groupe IRD a mis en place une solution financière innovante permettant d'orienter une partie de l'épargne collectée par Humanis, référent de la protection sociale en France, vers des PME et ETI non cotées qui créeront les emplois de demain sur La région Hauts de France. Dans ce cadre, Humanis et l'IRD se sont associés pour créer Humanis Croissance Haut De France, un fonds de prêts de 50 M€, dont la fourchette d'intervention sera comprise entre 2 et 3 M€, sur des durées de 5 à 7 ans.	Avec le développement des 2 nouveaux fonds créés fin 2016 (Humanis Croissance Hauts de France, Fonds de prêt à l'économie, et GEI 2, FPCI à destination des ETI, le Groupe IRD a renforcé ses capacités d'intervention au bénéfice des sociétés régionales pour accroître leurs capacités de développement. Avec ces 2 nouveaux fonds animés par IRD Gestion, le Groupe IRD est intervenu en 2017 auprès de 64 sociétés, en région Hauts de France, pour un montant global historique de 26 M€
Relations avec les parties prenantes*	Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	L'IRD continue de développer des partenariats innovants avec les grandes écoles pour connecter les jeunes talents avec les PMES, notamment avec Skema Business School dans le cadre de l'option « Manager un projet export », l'Université Catholique de Lille à travers l'opération « Droit en Action », Centrale Lille au travers de ses junior entreprises, ses labos avec dispositif Cifre, les projets étudiants et son FabLab.	Dans la continuité des actions engagées au cours des dernières années, le Groupe IRD a poursuivi ses partenariats avec le monde universitaire et les Grandes Ecoles. Au cours de l'année 2017, a été également engagé un nouveau programme en collaboration avec l'ITEEM, formation animée conjointement par Ecole Centrale et Skema. Ce programme a reposé sur le parrainage et l'animation d'une rencontre entre 80 étudiants de cette école et 120 entrepreneurs. Il s'est poursuivi par un cycle d'accompagnement sur une durée de 9 mois, auquel participent 20 entreprises, pour développer l'innovation intrapreneuriale.
	Les actions de partenariat ou de mécénat	Pour rapprocher le monde de l'entreprise et du sport, et par ce biais contribuer au rayonnement de notre région, le groupe IRD soutient financièrement les clubs de rugby (LMR), de basket (ESBVA) et de hand ball (LM-HBCV). La chartreuse de Neuville : Au-delà de la rénovation d'un joyau du territoire, une ambition : devenir un	Outre les actions de 2016 qui se sont poursuivies en 2017, le Groupe IRD accompagne financièrement et opérationnellement le Comité Grand Littoral, structure regroupant 11 réseaux d'entrepreneurs et de créateurs et dont la vocation est d'animer le littoral des Hauts de France. Dans cet objectif, le Comité Grand Littoral

		lieu référent pour donner du sens à l'homme qui entreprend et s'implique avec son territoire. Des valeurs communes au groupe IRD, qui deviendra le 1er grand mécène à s'engager dans la durée dès 2009 mais surtout ouvrira ses réseaux pour mobiliser les investisseurs privés et les décideurs économiques pour soutenir financièrement et politiquement ce projet. Les équipes IRD continuent de s'impliquer au travers du mécénat de compétence en lien avec les métiers de l'IRD, comme l'immobilier, le financement et l'accompagnement des entrepreneurs. La Banque alimentaire du Nord : le groupe IRD soutient financièrement cette association qui collecte des denrées alimentaires pour les redistribuer au plus démunie de notre territoire.	a lancé plusieurs programmes dont « l'entreprise accueillante » dont la vocation est de favoriser le partage d'expérience entre entrepreneurs. Le Groupe IRD participe à certaines de ces réunions afin notamment de présenter les outils et services financiers dont peuvent bénéficier ces entrepreneurs.
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Groupe tertiaire et immobilier, les principaux fournisseurs sont les groupes BOUYGUES, EIFFAGE et VINCI qui intègre au cœur même de leurs opérations de construction une politique forte tournée vers les enjeux sociaux et environnementaux (ex label "Drapeau Bleu" chez BOUYGUES)	
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Le groupe IRD ne fait pas appel à des sous-traitants mais à des fournisseurs dans les domaines de la prestation intellectuelle, de la construction, de l'ingénierie. Les clauses administratives de nos contrats incluent un rappel à ces responsabilités.	
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	Le groupe respecte les dispositions légales en matière de lutte contre la corruption et notamment le dispositif TRACFIN	
		Toutes nos décisions d'investissement sont prises en comité d'engagement qui veille à la loyauté et réputation du groupe	
		appel d'offre ou mise en concurrence systématique pour l'ensemble de nos commandes de prestations	
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Les entreprises intervenant dans le cadre des projets d'investissements immobiliers gérés par le groupe sont tenues de respecter la réglementation en matière d'accessibilité et de sécurité des personnes utilisatrices des bâtiments et espaces aménagés. contrôle de la qualité de l'air et de nos installations pour la protection de la santé de nos salariés	
Autres	Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	En raison de l'activité du groupe en France uniquement, les risques associés au non-respect des droits de l'homme apparaissent limités.	

* Les parties prenantes visées par le décret sont les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.